

**Objet : Fonds Départemental de la Vie Associative (FDVA) 2018**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Afin de simplifier vos différentes démarches, le Conseil départemental vient de mettre en place sur son site, un outil vous permettant de réaliser votre demande de subvention en ligne. Pour que votre association puisse solliciter l'aide du département, vous devez vous rendre sur le site Internet et compléter les informations demandées (imprimé de déclaration de l'association, ses statuts, l'attestation d'assurance en vigueur...).

Dès le 15 mars ce programme sera accessible, vous permettant ainsi de rédiger votre requête et d'ajouter les pièces demandées à l'instruction de cette aide. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 juin 2018, au-delà de cette date tout dossier incomplet ne sera pas instruit. Tout dossier « papier » n'est donc plus recevable pour ce dispositif. En outre je tiens à rappeler que tout dépôt de dossier ne vaut pas systématiquement attribution d'une aide, ni que la somme demandée sera celle qui sera octroyée.

**ADRESSE : [www.ariège.fr/e-Administration](http://www.ariège.fr/e-Administration)**  
**« Portail des Aides : FDVA 2018 »**

Le secrétariat de la DDTET se tient à votre disposition pour toute information et aide complémentaires.

Bien cordialement.

*Le Président du Conseil départemental  
de l'Ariège*

**Henri NAYROU**



# Dépôt d'une demande de subvention par une association

Un compte est défini avec :

- un identifiant,
- un mot de passe,
- une adresse électronique,
- une civilité, nom et prénom.



### Créez votre compte.

**Vos informations de connexion**

Identifiant

Mot de passe

Confirmation du mot de passe

**Vos informations personnelles**

Prénoms

Nom

Prénom

Adresse électronique

Confirmation de l'adresse électronique

**Êtes-vous un robot ?**

Ne laissez pas cocher la case afin de prouver que vous n'êtes pas un robot.

Je ne suis pas un robot

C'est mon compte

 reCAPTCHA  
Confidentialité - Conditions





Cliquer sur « Déposer une demande » »



Selectionnez le dispositif FDVA – Fonds départemental pour la vie associative et complétez les informations demandées sur les différentes pages (Généralités – Informations personnelles – Informations complémentaires sur l’association – Adresse – Représentant légal – Contact – informations sur la demande de subvention – Plan de financement (c’est ici que vous devez déposer les documents))

Certaines pièces sont obligatoires (astérisques rouges) et de préférence sous format « pdf ». Il est possible d’ajouter plusieurs documents par champs.

## Aides aux associations - Fonds Départemental de la Vie Associative (FDVA) : Récapitulatif



### Récapitulatif

Précédent

Le lien ci-après vous permet d'éditer un récapitulatif de votre demande :

[Récapitulatif de votre demande](#)

Je certifie l'exactitude des données transmises, en cas de fraude ou de fausse déclaration, je m'engage à des poursuites selon les textes en vigueur (articles 313-1 à 313-3, article 441-1 et 441-6 du code pénal), je m'engage également à signaler immédiatement à la Collectivité, tout changement intervenant dans ma demande et qui est susceptible d'en modifier l'objet ou la finalité.

En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement des aides. Votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.

Précédent

Transmettre

Vous devez **obligatoirement** cliquer sur  
« **Transmettre** » en bas à droite  
pour que la demande soit inscrite

1 mail de confirmation vous sera automatiquement adressé

### **Pour information :**

Depuis votre compte vous pouvez à tout moment suivre l'évolution de votre dossier (transmission, instruction...)

*Le secrétariat de la DDTET se tient à votre disposition pour toute information ou aide complémentaire;*  
**05 61 02 09 51**

***Dir.ddtet@ariège.fr***

***muteza@ariège.fr*** ou ***lmaurette@ariège.fr***